OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

120 Année. — N° 191

Le Numéro 15 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 — Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Belgie, Nord et Hainaut 12.00 22.00 45.00
France ... 15.00 24.00 44.00
Union post. 16.50 31.20 62.40

65e Année. — N° 191

VENDREDI 9 JUILLET 1920

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix 33, rue Carnot, Tourcoing

LA RÉPONSE DÉFINITIVE DES ALLIÉS SUR LE DÉSARMEMENT DE L'ALLEMAGNE

Un éloquent plaidoyer POUR LES victimes de l'occupation

L'intervention de M. Pasqual à la Chambre

Nous avons signalé, dans le compte-rendu de la Chambre, l'éloquente intervention de M. Pasqual, député du Nord, en faveur des victimes de la guerre, dans les pays occupés : otages, prisonniers civils, travailleurs forcés.

Prisonnier de Maubeuge, ayant vécu la vie des camps allemands, M. Pasqual, dès son

M. PASQUAL

retour en France s'est fait l'apôtre des pauvres martyrs dont il avait partagé le sort.

Quand sonnait la ligue de défaitisme qui faisait dire à certains Français : « Qu'importe que la France soit allemande, ma terre sera toujours à moi » ; ou encore : « cesser de travailler, c'est abréger la guerre », M. Pasqual allait dire à ceux-là que gagnait la propagande allemande, ce que serait la France sous la servitude qu'il avait connue.

Sa parole était si claude et si vibrante, son accent si persuasif qu'il remuait les foules et les gagnait à sa cause.

Ayant pu juger de quelle façon barbare avaient été traités les malheureux soumis aux mesures inhumaines des représailles allemandes, ou au régime effroyable des colonnes de travail, M. Pasqual se donna tout entier au service des malheureux exilés dont il cherche à adoucir le sort par ses interventions auprès des Pouvoirs publics, par les conférences qu'il donnait à travers la France.

Maintenant, c'est au Parlement qu'il s'adresse, et avec quel cœur et quelle éloquence !

Au moment où se discutent les chiffres qui serviront de base à notre relèvement, il intervient, encore, sans perdre de vue, toutefois, la cause des prisonniers et des otages qu'il continue à servir.

Dans son dernier discours, le 6 juillet dernier, M. Pasqual, qui a gagné la sympathie de la Chambre, s'écrie :

Combien sont morts qui n'ont pu résister aux misères physiques et morales des geôles ennemies, ou qui se sont éreintés sur les chantiers de travail, au profit des Boches.

Ceux-là aussi sont morts pour la France.

« Peut-il possible d'admettre, ajoute-t-il, que la loi du 29 juin 1919 n'ouvre pas un droit à réparation aux jeunes filles enlevées à leurs mères par des soldats, baïonnette au canon, peut-il possible d'admettre que ces malheureuses qui ont vécu dans une troublante promiscuité, atteintes dans leur honneur par des visites sanitaires, atteintes d'ailleurs dans leur santé par des travaux au-dessus de leurs forces, doivent attendre pour obtenir justice, l'exécution du traité de paix ? »

M. Pasqual a rappelé, avec une émotion communicative, les protestations indignées du maire de Lille, M. Delesalle, et celles de MM. Dron, Delory, Gheuquière, Roghebeum, de même que l'intervention énergique de Mgr Charost contre cette violation du droit des gens et cette atteinte à la famille.

M. Pasqual se souvenant d'une conférence où il prit la parole, dans une imposante réunion de la Sorbonne, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, conférence où il exposa avec une éloquence prenante le martyre des camps, époque les paroles que prononçait ce jour-là, devant le même auditoire, Mme Reboux, dira encore dans le « Journal de Roubaix » :

Nous extrayons ici le texte de l' « Officiel » :

« Je me souviendrai toujours, disait le 8 novembre 1917, à la Sorbonne, Mme Reboux, en présence de l'émotion générale, je me souviendrai toujours de ce jour de Pâques 1916, jour de Pâques sans cloches, car nos cloches ne sonnaient que pour annoncer les victoires allemandes; c'était dans la brume épaisse du matin que le triste cortège s'en allait.

» Je les ai vues, poussées par milliers, dans des wagons, femmes, jeunes filles de tout âge et de toute condition.

» Elles passaient devant l'officier; elles n'avaient plus d'état-civil, elles n'étaient plus qu'un numéro.

» Le surlendemain, on venait les chercher. Chaque jour elles partaient 500 par 500; on les entassait dans des wagons à bestiaux, et elles allaient.

» Mais ces jeunes filles témoignaient de leur invincible confiance dans la France; on avait asservi leur corps, mais on n'avait pas pris leur âme, et elles s'en allaient en chantant la « Marseillaise ».

M. Pasqual signale aussi les otages d'Holzminden et de Lithuanie. M. Ferré, rédacteur en chef de l' « Echo du Nord » a raconté les horribles détails de cette captivité en Pologne russe qu'il a subie et que le député du Nord rappelle.

Leur abnégation, leur vaillance, ont égalé l'héroïsme de nos soldats.

Espérons que cette intervention énergique de M. Pasqual aura pour appuyer M. Loucheur, sera efficace, et que les victimes de l'occupation et leurs familles, obtiendront enfin les réparations légitimes qu'elles attendent toujours !

LE ROI D'ESPAGNE PART POUR CALAIS

Paris, 8 juillet. — Le roi et la reine d'Espagne sont partis jeudi matin, à 11 h. 45, de la gare du Nord, pour Calais, où ils arriveront à 16 h. 05.

Ils ont été salués à la gare par les représentants du Président de la République et de M. Millerand, le préfet de police, le directeur du protocole et les membres de la Colonie espagnole à Paris.

LES QUOTIDIENNES

UN INCIDENT DÉPLORABLE

Les sectaires anticléricaux ne désarment pas. En peu méconnaissants d'abord par la dure leçon que le pays leur a donnée aux dernières élections, ils se sont ressaisis depuis et, par des manigances dignes des plus beaux jours du combisme, ils cherchent toutes les occasions de prendre leur revanche, même sur le dos de la France.

Pour tous les Homais du radicalisme impénitent, la reprise officielle des relations de la France et du Vatican est un véritable cauchemar. Ils ne veulent à aucun prix d'un geste qui apaiserait le conflit qui, depuis la loi de Séparation, existe entre le gouvernement et les catholiques français et qui ferait cesser cette situation ridicule et dangereuse d'une grande nation européenne ignorant le Pape, alors que toutes les autres nations, même celles qui ne reconnaissent pas son influence doctrinale, s'inclinent respectueusement devant son autorité morale, la plus grande du monde.

Ce qui vient de se passer à la Commission des Finances de la Chambre prouve, une fois de plus, que l'anticléricalisme n'a pas été tué par la guerre, comme on voulait le croire, et qu'il va falloir se défendre encore contre ses attaques bruyantes ou sournoises.

On sait que par 20 voix contre 17, la Commission a décidé de ne pas passer à la discussion de la demande de crédits pour le rétablissement de l'ambassade du Vatican.

Comment ce vote monstrueux qui, dans les circonstances présentes, a tous les caractères d'une manifestation antinationale, a-t-il été émis ? Oh ! ce fut fort simple. Après la lecture du rapport de M. Noblemaire, rapport dans lequel la question de la reprise éventuelle des relations était traitée avec précision et dans une forme extrêmement conciliante, l'opposition radicale-socialiste a demandé l'ajournement du débat. En leur nom, M. Herriot a réédité toutes les calomnies que la presse anticatholique a lancées, pendant et après la guerre, contre Benoît XV. M. Herriot, qui semble ignorer toutes les solennelles protestations élevées par le Saint-Siège contre les excès et les crimes commis pendant la tourmente, en est resté aux minutes de « La Lanterne » ou de l' « Humanité ». Que l'honorable député se refuse, comme il l'a déclaré, « de s'agenouiller devant le Pape », c'est son affaire, mais pourquoi éprouve-t-il le besoin de formuler son opinion en cette phrase que Joseph Prudhomme eut signée des deux mains : « Un ambassadeur auprès du Vatican, ce serait le délégué de la souveraineté d'un peuple auprès d'une autre souveraineté qu'il ne reconnaît pas. »

Mais si, M. le député, la grande majorité du peuple français reconnaît très bien la souveraineté du Pape. Ce sont les quelques douzaines de politiciens qui s'arrogent le droit de parler en son nom, qui ne veulent pas la reconnaître.

Et puis, n'embrouillons pas les choses : il ne s'agit pas pour la France officielle de faire un acte de foi. — ce qui est encore au-dessus de ses moyens, — mais il s'agit simplement de faire une démarche d'intérêt.

La France a-t-elle, oui ou non, intérêt à être représentée au Vatican ?

M. Millerand a répondu : oui. Alors, que viennent faire auprès de l'intérêt supérieur du pays toutes les petites histoires et les mesquines raisons des adversaires de la reprise ?

On comprend que le rapporteur, M. Noblemaire, ait donné sa démission, après le vote, quand il eut constaté que dans l'esprit de la majorité de la commission le « parti » l'emportait sur la France.

Maurice Aubert.

LA RÉCEPTION DU GÉNÉRAL LYAUTEY A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris, 8 juillet. — Jeudi a eu lieu, devant une brillante assistance, la réception attendue depuis plusieurs années, du général Lyautey à l'Académie Française. Dans son dis-

LE GÉNÉRAL LYAUTEY

cours, le général s'est excusé d'avoir attendu si longtemps pour remercier ses collègues de son élection.

Depuis, m'a-t-il dit, que vos portes me sont ouvertes, un grand scrupule m'est venu. Je savais trop que, si vous m'avez élu, ce n'était certes pas pour mes titres littéraires, mais pour ceux que représentait mon uniforme. C'est que vous avez voulu honorer, en moi, cette armée que je pouvais peut-être alors me permettre de représenter parmi vous.

Mais aujourd'hui que pèsent mes titres à côté de ceux de mes camarades devenus les grands chefs de nos armées et les artisans de notre victoire? Aussi, vous comprendrez, qu'au cours de ces dernières années, j'ai ressenti quelque hésitation à venir prendre place au milieu de vous, avant ceux que vous avez récemment appelés.

Le général Lyautey fait ensuite longuement l'éloge de son prédécesseur Henri Houssaye, historien érudit et grand patriote. Il termine en faisant l'éloge du soldat de France qu'il a connu aux colonies, au Tonkin, à Madagascar et en Chine.

Mgr Duchesne a répondu au général Lyautey et a fait l'éloge du général qui était fait pour comprendre son prédécesseur Henri Houssaye. Aujourd'hui, l'Académie, sur le fauteuil de l'historien de Napoléon, installe un autre grand soldat.

Maintenant, poursuit Mgr Duchesne, grâce à vous, il y a une armée marocaine, il y a une marine marocaine, il y a une administration des ministères, des bureaux. Toute cette vie est par vous, sortie du néant, et tout qu'il y aura au Maroc français, on y célébrera le nom du général Lyautey.

Mgr Duchesne termine son discours en faisant l'éloge de tous les hommes qui sauvèrent la France et lui rendirent ses frontières et ses provinces perdues, son Alsace et sa Lorraine, et qui donnèrent à la France africaine un immense et magnifique empire qui, de Carthage et Cuba, s'étend jusqu'au rivage de l'Océan.

M. Jouhaux, secrétaire de la C.G.T. subit un nouvel interrogatoire

Paris, 8 juillet. — M. Jousselin, juge d'instruction, a abordé jeudi après-midi, dans l'interrogatoire qu'il a fait subir à M. Jouhaux, la question de l'organisation du conseil économique du travail, qui devait étudier la substitution, au régime capitaliste, de celui du syndicalisme intégral.

M. Jouhaux a déclaré que le Conseil économique avait été créé par le Congrès fédéral de Lyon et, qu'en l'attaquant, c'était l'opinion syndicaliste toute entière qui était en cause.

La révolution irlandaise en accord avec les révolutionnaires internationaux

Londres, 8 juillet. — Au cours de la réunion de nombreux membres de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords, il a été établi que la révolution irlandaise était d'accord avec les révolutionnaires internationaux. Les sin-feiners sont d'accord avec les socialistes internationaux et affiliés à la troisième internationale. Il a été également établi la corrélation de leur mouvement avec le mouvement nationaliste dans l'Inde. La réunion a décidé de demander à M. Lloyd George de recevoir une députation dans le but d'arrêter les mesures propres à terminer le mouvement.

A LA CHAMBRE

Le Budget des Régions libérées est voté Puis on examine celui des Pensions

Les grands mutilés. — Les cimetières nationaux. — Le transfert des corps des militaires morts au champ d'honneur

SEANCE DU MATIN

Paris, 8 juillet. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Arago.

LES TRAVAUX ASSUMES PAR L'ETAT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des régions libérées. Parlant sur le chapitre 23 (service d'administration des travaux pris en charge par l'Etat), M. Revault se félicite que le ministre ait pris l'engagement de réduire les travaux au strict minimum.

Le député de la Meuse ajoute qu'une réorganisation du ministère des régions libérées s'impose.

Le chapitre 23 (service d'exécution des travaux pris en charge par l'Etat, dépenses du personnel : 25 millions), est adopté.

Le ministre demande au chapitre 26 (même service, dépenses autres que celles du personnel, 230 millions) de reporter 100 millions de crédit de ce chapitre à un autre chapitre (acquisition de maisons provisoires).

Ce virement est approuvé par la Chambre. Le chapitre 26 est adopté.

LA MAIN-D'ŒUVRE

M. Cazot présente des observations sur le chapitre 27 (service de la main-d'œuvre). Il demande qu'on emploie surtout la main-d'œuvre française et qu'on emploie la main-d'œuvre étrangère que lorsque l'on en a absolument besoin. Il se plaint que les ouvriers français soient brimés dans leur travail.

M. Maes. — Encore de trains, un dixième seulement des ouvriers arrivent à Henin-Liétard et à Lens.

M. Emmanuel Brousse. — Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires.

Répondant à M. Forgs, député de l'Aisne, M. Lerolle, sous-secrétaire d'Etat, expose les mesures pour assurer la main-d'œuvre agricole nécessaire aux régions libérées. Des trains spéciaux sont organisés et la main-d'œuvre polonaise est fournie à ces régions.

Des équipes militaires sont constituées et des permissions agricoles seront accordées.

Les chapitres 27 à 28 sont adoptés.

La reconstruction des habitations pour les sinistrés

M. Wetterlé, parlant des chapitres 29 (service des matériaux), déclare :

En Alsace-Lorraine, on peut élever les mêmes plaintes que dans les autres pays atteints par la guerre.

A propos du chapitre 30 (dépenses d'acquisition des maisons provisoires et matériels destinés à la reconstitution provisoire 275 millions) le rapporteur rappelle qu'il y a 100 millions à ajouter au crédit de ce chapitre.

M. Revault présente des observations. M. Bouyssou se plaint que certaines personnes contrarient l'exploitation des bois de France et des colonies.

INCOMPETENCE ET GASPILLAGE

Le chapitre 30 est adopté. Sur le chapitre 31 (dépenses d'acquisitions d'objets mobiliers et de matériaux destinés à être cédés en nature, 400 millions), M. Candace est vivement applaudi lorsque, après avoir rappelé que les colonies ont contribué de tous leurs efforts au relèvement des régions libérées, il demande au ministre des régions libérées de ne pas encombrer ses services de fonctionnaires improvisés et incompétents.

M. Ogier. — Je ferai une enquête; s'il y a des coupables, je prendrai des sanctions.

Les chapitres 31 à 35 sont adoptés.

MM. François Lefebvre, Revault, Basquette Philipotneux, présentent des observations sur le chapitre 36 (service des transports généraux personnel 200 millions).

Les députés des régions libérées signalent des gaspillages de voitures automobiles.

M. Philipotneux, d'accord avec ses collègues, demande donc de réduire de 15 millions le crédit de ce chapitre.

M. Ogier promet aux représentants des régions libérées de céder le plus tôt possible les chevaux et les chariots aux agriculteurs ainsi que les camions automobiles, mais il ne peut accepter de réduction, car ce service ne peut se liquider.

Après un échange d'observations, MM. Brousse et Ogier se mettent finalement d'accord avec les auteurs de l'amendement pour réduire le crédit du chapitre 36, à la somme de 175 millions.

Le chapitre 36 est adopté. Le chapitre 37 est adopté avec un crédit de 410 millions au lieu de 450. Les chapitres 38, 39, 40 et 41 sont adoptés et la suite du débat renvoyée à l'après-midi.

La séance est levée à 12 h. 15.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 8 juillet. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Raoul Péret.

On reprend la discussion du budget des régions libérées.

Les chapitres 42 à 47 sont adoptés; les chapitres 47 et suivants concernent les allocations pour charges de famille au personnel civil de l'Etat.

POUR LES FONCTIONNAIRES DES PAYS DEVASTES

MM. Lebas, Lescot et Louis Marin regrettent que certains fonctionnaires aient été frustrés de leurs avantages de la manière la plus arbitraire.

M. Loucheur. — Une révision s'impose en effet. La Commission accepte un rétablissement de crédits de 8.750.000 au chapitre 49 (indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans les localités dévastées). Le rétablissement de crédit est adopté, ce qui porte le crédit total à 33 millions 750.000 fr.

Les derniers chapitres du budget des régions libérées sont adoptés, y compris le chapitre 74 (réparation des dommages résultant de faits de guerre, payement d'intérêts sur indemnités de dommages de guerre 300 millions) qui avait été réservé et qui est adopté à la demande de la Commission avec un crédit de 200 millions.

L'ordre du jour appelle la discussion des chapitres des différents ministères dont les dépenses sont recouvrables sur les versements à recevoir en exécution du traité de paix.

La Chambre adopte les divers chapitres relevant des ministères des Finances, de la Justice, de la Guerre, de la Marine, des Colonies, de l'Agriculture et des Travaux publics.

Le Budget des Pensions

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des pensions.

LES CIMETIERES NATIONAUX

M. Israël est heureux d'annoncer à la Chambre que pour sanctionner le délai qui a eu lieu il y a quelque temps, la Commission d'administration générale est tombée d'accord avec la Commission des Finances pour introduire dans le budget un crédit de 51 millions pour la création et l'entretien des cimetières nationaux, et un crédit de 6 millions pour assurer, à partir du 1er décembre 1920, le transfert des corps des militaires réclamés par leur famille. La Chambre sera unanime à voter ce crédit, dit M. Israël.

M. Maginot. — Il serait à souhaiter que les familles françaises comprennent l'intérêt qu'il y aurait à laisser nos soldats là où ils sont tombés et à associer dans la même sépulture ceux qui ont été associés dans la bataille. Beaucoup de familles françaises pensent ainsi, mais il en est d'autres qui pensent différemment. Nous ne pouvons que nous efforcer de répondre au vœu des familles. Le Gouvernement prend sous sa responsabilité le transfert des glorieuses dépouilles qui sera effectué avec tout le respect dû aux morts de la Grande Guerre. Nous vous demandons de nous faire confiance (Applaudissements).

M. Lugol, rapporteur, donne lecture du texte de la Commission introduit dans la loi de finances : « Les cimetières militaires du front créés ou à créer pour le sépulture des soldats morts pour la France sont déclarés propriété nationale et entretenus aux frais de la nation. »

LES GRANDS MUTILES

M. Lugol est vivement applaudi lorsqu'il fait connaître que la commission, d'accord avec le gouvernement, a voulu remettre les grands mutilés dans une situation pécuniaire analogue à celle que le législateur de 1919 a voulu leur donner pour compenser la hausse du prix de la vie.

M. Lugol. — Acceptant ce point de vue, votre commission des finances a décidé, sur notre proposition, qu'il y avait lieu d'attribuer aux invalides de la guerre une allocation spéciale et temporaire dont déterminée : pour une invalidité de 85 0/0, 500 fr. par an; pour 90 0/0, 600 fr.; pour 95 0/0, 800 fr.; pour 100 0/0, 1.000 fr. Pour les invalidités fixées par les articles 10 de la loi du 31 mars 1919 (mutilés que leurs infirmités rendent incapables de se mouvoir, de se conduire, ou d'accomplir les actes essentiels de la vie), et 12 de la même loi (mutilés atteints d'infirmités multiples dont l'une entraîne l'invalidité totale) allocation supplémentaire nécessaire pour porter à 6.000 fr. par an le chiffre de leur dotation. Enfin, une allocation supplémentaire sera accordée aux enfants des mêmes invalides; en voici les bases : 200 fr. pour un invalide de 100 0/0; 190 fr. pour un invalide de 95 0/0; 180 fr. pour un invalide de 90 0/0; 170 fr. pour un invalide de 85 0/0. Telles sont les dispositions auxquelles votre commission des finances vous demande de donner votre approbation; elles prendront effet à partir du 1er juillet 1920, une somme de 50 millions paraît suffisante pour faire face à la dépense qui en résultera.

M. Loucheur réclame la clôture de la discussion générale.

M. Lugol, rapporteur, donne lecture de l'article correspondant qui sera inséré dans la loi de finances.

MM. Abrami et Marcel Habert font préciser que les soldats morts à Gallipoli et en Allemagne, seront rapatriés en France.

La suite de la discussion du budget est renvoyée à vendredi matin, et la séance est levée à 19 heures 35.

AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE

Paris, 8 juillet. — Le général Fauchet d'Espérey, et le général Fayolle sont nommés membres du Conseil supérieur de la guerre pour l'année 1920.

LES AGENTS DE L'ENNEMI
LE TRAFIQUANT D'OR DURAND

Comme nous l'annoncions lors de son arrestation, le capitaine Richard, chargé de l'instruction, a pris cette mesure à la suite de révélations apportées par plusieurs témoins, notamment MM. Delouire et Demadille, qui furent en relations avec l'accusé. En outre, on aurait la preuve, d'après un rapport trouvé sur Durand, qu'il avait mis en dépôt dans une banque de Bruxelles une somme de 2 millions, dont il ne peut justifier la provenance.

La suite de l'instruction apportera à ce sujet des éclaircissements.

L'AFFAIRE DELACHERIE

Le capitaine Constant, rapporteur près le premier conseil de guerre de la première région, en a presque terminé avec l'affaire Delacherie, inculpé d'espionnage. L'instruction, qui fut très longue, est sur le point d'être close. Le rapporteur n'attend pour la terminer que le retour d'une commission rogatoire envoyée à Paris relative à une mission qui aurait été confiée au prévenu par M. Briand, président du Conseil des ministres, à l'époque du voyage mystérieux de Delacherie en France libre.

Les Habitations à bon marché

A propos de l'inauguration de la millième maison ouvrière à Lille, et des articles parus dans le « Journal de Roubaix », nous avons reçu bon nombre de lettres d'ouvriers qui, sous le bénéfice de la loi Ribot, ont commencé en 1914, la construction de l'humble maison, où ils espéraient, trouver enfin la quiétude et le bon air avec le petit jardin.

Beaucoup se plaignent avec raison de ne pouvoir continuer l'effort devenu aujourd'hui si considérable par suite de l'augmentation des matières premières. Beaucoup se lamentent en voyant s'effriter et tomber en ruines les travaux exposés depuis cinq ans aux intempéries.

Nous nous sommes adressés à M. Dewavrin, à qui nous avons communiqué les doléances si justes des braves gens qui ont sacrifié leurs économies pour un placement qui représentait pour eux un placement de tout repos.

Nous nous faisons un plaisir de publier ici la réponse de M. Dewavrin :

Tourcoing, le 7 juillet 1920.

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 3 par laquelle vous me demandez quelques précisions sur la situation des propriétaires de maisons inachevées.

La situation pénible dans laquelle se trouvent ces braves gens n'a jamais cessé de me préoccuper, et voici le compte de mon attention à M. le Ministre et à M. Ribot, lors de l'inauguration de la millième maison :

« A côté de celle que nous inaugurons aujourd'hui, vous en voyez deux autres dont les pierres grésillent de soleil, elles alors qu'elles pourraient si efficacement abriter deux familles qui se découragent [illegible] trop longue attente. A l'armistice, 132 maisons étaient inachevées ; un effort sérieux a [illegible] pour diminuer ce nombre ramené aujourd'hui à 82. Mais ces 82 maisons attendent elles-mêmes [illegible]. Il aurait fallu 450.000 francs en 1914 pour les terminer. Au cours de jour, c'est une somme quatre ou cinq fois plus forte qui serait nécessaire. Or, nous sommes dans l'obligation légale d'exiger des futurs propriétaires la possession du tiroir-caisse du supplément actuel de prix. Il n'est pas rémunérant que nos emprunteurs ne puissent fournir pareille somme au sortir même de la guerre qui a épuisé leurs dernières économies. »

Hier, à Paris, j'ai obtenu que le cinquième de la somme supplémentaire à emprunter au Crédit immobilier pour terminer les maisons ne soit plus exigée des petits propriétaires. En outre, ma société accepte de prêter à 2 000 fr. la somme supplémentaire, de sorte que nos emprunteurs, s'ils veulent bien s'en rendre compte, admettront que leur situation s'est améliorée, et s'ils veulent la comparer à celle de tous les propriétaires de la France entière qui avaient une maison inachevée au moment de la déclaration de guerre, ils reconnaîtront que les emprunteurs du Crédit immobilier ont réellement un régime de faveur.

J'espère que ces explications vous permettront de renseigner vos correspondants anonymes, et je vous prie d'agréer, etc...

(Signé) : F. Dewavrin.

CONTRE UNE ODIEUSE PROPAGANDE

Nous avons, dans un précédent numéro, stigmatisé comme il convenait, la tentative nouvelle faite à Roubaix pour diffuser la criminelle théorie néo-malthusienne.

Contre cette propagande déplorable, le Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing émet aussi une protestation indignée et attire l'attention des Pouvoirs publics par la lettre suivante :

Monsieur,

Une propagande néo-malthusienne intense sévit en ce moment dans le centre industriel Roubaix-Tourcoing.

Un Syndicat communiste : l'Union des Travailleurs, a répandu un tract, du 1er au 5 juillet.

Plus de 40.000 exemplaires de ce tract ont été distribués dans les tramways, aux portes des usines; le même tract a été glissé sous les portes de toutes les maisons ouvrières.

Ce tract porte le nom de l'imprimerie qui l'a édité, et a donc été déposé conformément à la loi.

A ce jour, aucune poursuite n'a été intentée contre les auteurs de ce tract, l'imprimerie qui l'a édité, ou les camelots qui l'ont distribué.

Dans un but facile à comprendre, ce tract a été répandu pendant la semaine qui a suivi les fêtes du sursalaire familial à Roubaix-Tourcoing, fêtes au cours desquelles 12.000 pères de famille se sont réunis pour la glorification des Familles nombreuses.

Les 312 industriels du Consortium de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing, occupant 70.000 ouvriers et ouvrières, qui depuis le 1er mars 1920 ont appliqué le sursalaire familial (1 fr. par jour et par enfant) et la prime de naissance (200 fr.) tiennent à protester énergiquement contre l'inaction des Pouvoirs publics.

Le Consortium de l'Industrie textile dépense depuis le 1er mars 25.000 fr. par jour de sursalaire familial. Nous ne pouvons que regretter que tant d'argent dépensé et tant d'efforts aient rendus inutiles par une propagande infâme s'exerçant au grand jour.

Nous sommes persuadés qu'il nous suffira de porter ce fait à votre connaissance pour que vous usiez de toute votre influence auprès des Pouvoirs publics pour poursuivre énergiquement les auteurs d'une campagne aussi déplorable, et qui, étant faite sous le couvert d'un Syndicat ouvrier, risque malheureusement d'obtenir un certain succès.

Avec nos remerciements pour l'aide que vous ne manquerez pas de nous apporter, agréez, etc...

Le Président de la Caisse de Compensation du Consortium de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing. J. Wibaux.

DERNIÈRE HEURE

LA CONFÉRENCE DE SPA
COMMUNIQUÉ OFFICIEL
Le texte de la décision sur le désarmement
LES SANCTIONS EN CAS D'INEXÉCUTION

Spa, 8 juillet. — Voici le communiqué officiel de la séance de l'après-midi :

La Conférence de Spa s'est réuni, jeudi à 15 h. 30.

Les délégués allemands ont reçu communication de la réponse des Alliés aux explications et propositions du Gouvernement allemand relatives au désarmement désarmé de l'Allemagne prescrit par le traité de Versailles.

M. Lloyd George a exprimé la relativité des Alliés d'obtenir enfin l'exécution jusqu'ici si insuffisante du traité, au point de vue de la livraison ou de la destruction du matériel, et de la réduction des effectifs. Il a indiqué la mesure dans laquelle les Alliés tiennent compte des observations et difficultés exposées par le nouveau Gouvernement allemand dont il ne peut pas mettre en doute la sincérité et les intentions. Il a marqué, en même temps, que le nouveau délai accordé ne l'était qu'à des conditions déterminées, dont la réalisation serait constatée et garantie par des sanctions précises.

Le désarmement

Voici le texte de la décision finale au sujet du désarmement, communiqué par les Alliés à la délégation allemande, qui aura jusqu'à vendredi 1.9 h. 30 pour la signer :

A CONDITION QUE L'ALLEMAGNE :

a) Procède immédiatement au désarmement de l'Einwohnerwehr, [illegible] de la Sicherheitspolizei;

b) Publie une proclamation [illegible] la livraison immédiate de toutes les armes qui sont aux mains de la population, et prévoyant, en cas de contraventions, des pénalités efficaces. Au cas où les pouvoirs que le gouvernement tient de la loi seraient à cet effet insuffisants, des mesures législatives devront être prises sans délai, renforçant dans ce domaine les attributions du pouvoir exécutif;

c) Prenne et mette immédiatement à exécution toute la série des mesures nécessaires pour abolir le service militaire obligatoire et pour organiser l'armée sur la base du service militaire à long terme, ainsi qu'il est prévu dans le traité;

d) Livre aux Alliés, sur fins de destruction, et aide les Alliés à détruire toutes les armes ainsi que le matériel militaire qu'elle détient et qui sont en excédent sur les quantités autorisées par le traité; ensuite, application des clauses navales du traité, ainsi que des clauses concernant l'aéronautique qui n'ont pas encore été exécutées.

LES ALLIES CONSENTENT :

1° A prolonger jusqu'au 1er octobre, la période prévue pour la diminution des effectifs de la Reichswehr. A cette date, l'armée devra être réduite au chiffre de 150.000 hommes, comprenant, au maximum, dix brigades de reichswehr.

Les Alliés consentent également un autre délai expirant le 1er janvier 1921, date à laquelle devra être achevée la réduction des effectifs à 100.000 hommes, avec la composition et l'organisation exactes prévues par le traité;

2° A autoriser le gouvernement allemand à conserver, dans la zone neutre, jusqu'au 1er octobre, pour participer au rassemblement des armes, les effectifs dont le chiffre sera porté à sa connaissance, par la commission inter-alliée de contrôle ;

3° A prendre toutes mesures nécessaires pour empêcher la contrebande des armes en provenance des territoires occupés et à destination des autres parties de l'Allemagne.

Les sanctions

Si n'importe quelle date avant le 1er janvier 1921, les Commissions alliées de contrôle en Allemagne, constatent que les termes du présent arrangement ne sont pas loyalement exécutés, par exemple, si, à la date du 1er septembre, les mesures gouvernementales et législatives prévues n'ont pas été prises et n'ont pas reçu la plus large publicité, et la destruction et la livraison du matériel ne se poursuivent pas normalement, si le 1er octobre l'armée allemande n'a pas été réduite au chiffre de 150.000 hommes, comprenant, au maximum, 10 brigades de la Reichswehr, les Alliés procéderont à l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand, que ce soit la région de la Ruhr ou toute autre et ne l'évacueront que le jour où toutes les conditions du présent arrangement auront été intégralement remplies.

Les Allemands doivent répondre vendredi matin

Le docteur Von Simons, ministre des Affaires étrangères, a constaté qu'on imposait les solutions et conditions énumérées dans la note des Alliés sans appeler la délégation allemande à les discuter.

Il a ensuite commenté les paragraphes de la réponse des Alliés et déclaré finalement que le Gouvernement allemand ferait tout son possible pour exécuter les conditions qui lui étaient posées et devrait, s'il n'y arrivait pas, en supporter les conséquences.

M. Lloyd George a répondu que, pour que la Conférence puisse continuer ses travaux, il fallait que l'acceptation formelle du gouvernement allemand fut officiellement constatée.

Le docteur Von Simons a déclaré alors qu'il ferait connaître, vendredi matin, la réponse du gouvernement allemand en même temps que sa réponse au règlement des questions navales et aériennes.

Le Groupe interparlementaire des Régions dévastées

Une réunion au Sénat. Les questions examinées

Paris, 8 juillet. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni jeudi matin, au Sénat.

Après avoir pris connaissance d'une protestation des fonctionnaires et agents de l'Etat contre la suppression de certaine indemnités, le groupe a décidé de porter la question devant le ministère des régions libérées.

Il a également décidé de faire une nouvelle démarche auprès du ministère des Travaux publics afin d'obtenir l'unification du prix des briques.

Il s'est ensuite occupé des moyens propres à assurer la réouverture des pharmacies dans les régions libérées, où elles font complètement défaut; enfin, le groupe a exprimé le désir qu'une prompte solution soit donnée à la question des vestiges historiques à conserver.

LE RETOUR EN FRANCE DU CÉLÈBRE BOXEUR CARPENTIER

New-York, 8 janvier. — Carpentier et sa femme quitteront l'Amérique à destination de la France, le 9 juillet, par « La Touraine ». Aucun arrangement n'est intervenu, en ce qui concerne ses rencontres avec Dempsey.